

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fondation Félix Chomé alloue depuis douze ans des bourses aux étudiants méritants à revenu modeste

Luxembourg, le 28 septembre 2016- Fondation Félix Chomé (www.fchome.lu) vient d'allouer pour la douzième année de suite des bourses à des étudiants méritants et disposant d'un revenu modeste. Le nombre d'étudiants profitant du soutien est en constante croissance.

Depuis 2004, la Fondation a pu soutenir 584 étudiants en provenance de différentes cultures mais résidant tous au Luxembourg. Ainsi la moitié est de nationalité luxembourgeoise, un cinquième de nationalité portugaise alors que 30% des étudiants méritants proviennent d'autres pays. En 2016, la commission responsable de l'allocation des bourses a enregistré 126 dossiers de candidature, dont 107 ont été retenus pour une subvention totale de 152.250 euros.

La Fondation Chomé, dont la vocation première consiste à proposer aux personnes âgées autonomes à revenu modeste un logement agréable, attribue des bourses à des étudiants disposant d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques délivrés par une institution luxembourgeoise. Cette allocation des bourses peut se poursuivre jusqu'à l'obtention du diplôme de Master inclus.

Les demandes d'obtention sont remises au mois de mars et soumis au jugement d'une commission indépendante constituée principalement de professeurs de lycées et de l'Uni Lëtzebuerg. La commission ne tient pas compte des nationalités des étudiants ; les principaux critères pris en considération se limitent aux résultats qu'ils ont pu obtenir au lycée ou lors de la dernière année académique ainsi qu'au revenu du ménage dans lequel vivent les jeunes.

Le mardi, 27 septembre, la Fondation a invité les jeunes dans sa maison-mère à Eich lors d'une rencontre conviviale en présence de la commission et des responsables de la Fondation.

A propos de Fondation Félix Chomé :

Fondation Félix Chomé est un établissement d'utilité publique qui propose d'héberger à des conditions privilégiées et au moyen de fonds propres, des personnes âgées disposant d'un revenu modeste. La fondation a reçu du Ministère de la Famille le statut de « logement encadré pour personnes âgées ». Elle a été créée fin 1972 suite à une donation faite par Madame Alice Chomé-Bastian et en mémoire de son époux, Monsieur Félix Chomé, ancien directeur-général et président de l'ancienne ARBED. Pour plus d'informations : www.fchome.lu

Contact Fondation Chomé :

Dietmar Heylmann
+352 43 60 01 1
[fchome\(at\)pt.lu](mailto:fchome(at)pt.lu)
www.fchome.lu

Contact médias :

Pascale Kauffman/ Lou Weis
+352 26 20 28 38
[pascale.kauffman\(at\)apollo.lu](mailto:pascale.kauffman(at)apollo.lu)
[lou.weis\(at\)apollo.lu](mailto:lou.weis(at)apollo.lu)
www.apollo.lu

Annexes: photo de la rencontre du 27 septembre (source: Fondation Chomé)
photo du siège social Fondation Félix Chomé (source: Fondation Chomé)